

La procédure d'établissement des normes de la CIPV : un aperçu

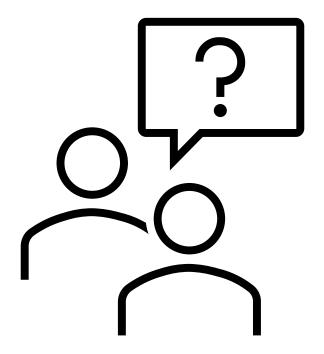
Ordre du jour 5.1. Ateliers régionaux 2024 de la CIPV







Pourquoi établir des normes internationales?









Pourquoi établir des normes internationales?



L'objectif des normes internationales est d'harmoniser les mesures phytosanitaires.



Les parties contractantes ont accès à des règles de jeu identiques et équitables sur lesquelles toutes peuvent échanger en toute sécurité des plantes et des produits végétaux..



Faciliter un **commerce international sûr**, protéger **l'environnement** et assurer la **sécurité alimentaire**.







Mesures phytosanitaires : principes de base



- Seulement lorsque cela est nécessaire
- Pas plus restrictif que nécessaire
- Justification technique
- Impact minimal
- Non-discrimination (Équivalence des mesures phytosanitaires)
- Transparence

ISPM1 - Phytosanitary principles for the protection of plants and the application of phytosanitary measures in international trade (adopted in 1993, revised in 2006)

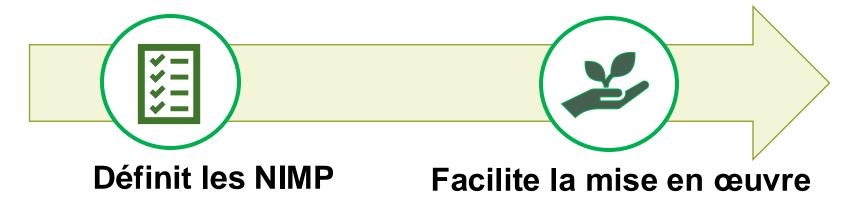






Concrètement, que fait la CIPV ?

La CIPV <u>élabore</u> des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), des recommandations du CMP et facilite leur <u>mise en œuvre</u> pour garantir la sécurité alimentaire, faciliter un commerce sûr et réduire les risques pour l'agriculture et la biodiversité.









Les normes de la CIPV : Normes internationales sur les mesures phytosanitaires (NIMP)

POINTS CLÉS



Des experts en la matière élaborent la NIMPs



L'élaboration des NIMP est supervisée par le Comité des normes de la CMP.



es NIMP font l'objet d'un examen technique pendant la période de consultation



La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) adopte les NIMP







Les NIMPs : le cadre pour les systèmes et opérations

phytosanitaires **46 NIMP** Au 02 mai 2024 adoptées Recommandations **CMP Normes** internationale s pour les mesures phytosanitair 33 es (NIMP) 46 Traitements **Protocoles Phytosanitaires** de (PTs) s Diagnostic (DPs) s

Phytosanitary principles for the protection of plants and the application of phytosanitary measures in international trade Première **NIMP** adoptée: 1993

List of adopted ISPMs: https://www.ippc.int/en/publications/626/









Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)

surveillance des nuisibles

certificats phytosanitaires zones exemptes de nuisibles

Termes du glossaire

déclaration

d'organismes nuisibles

analyse du risque

phytosanitaire

traitements phytosanitaires

Protocoles de diagnostic

audit dans le contexte

phytosanitaire

normes spécifiques aux produits

matériau d'emballage en bois

mouvement international des semences

Certification à l'exportation

mouvement international du bois



Recommandations de la CPM

E-commerce

Conteneurs maritimes

Technologies HTS

Couverture de la CIPV pour les plantes

aquatiques

Menaces sur la biodiversité posées par les espèces

Fourniture sûre de l'aide humanitaire

exotiques

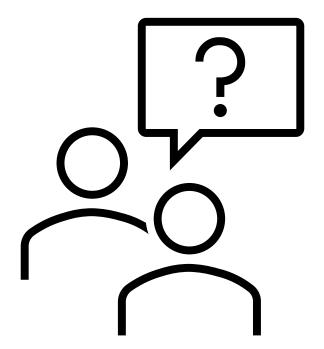
2024 IPPC REGIONAL WORKSHOP







Comment fonctionne le processus d'établissement des normes de la CIPV ?













Composé de 25 membres de chacune des sept régions de la FAO



Supervise le processus d'établissement des normes de la CIPV



Gère l'élaboration des NIMP



Fournit des conseils et une supervision du travail des groupes de rédaction d'experts







Processus d'établissement des normes CIPV













Liste des thèmes

(Etape 1)

Rédaction des **Normes**

(Etape 2)

Consultation et examen (Etape 3)

Adoption et publication

(Etape 4)







Processus d'établissement des normes de la CIPV

Liste des thèmes

(Etape 1)

Rédaction de la norme

(Etape 2)

Consultation et examen

(Etape 3)

Adoption et publication

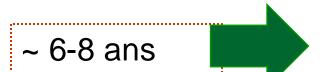
(Etape 4)

✓ Processus Transparent

✓ Processus nclusif

✓ Participatif - toutes les parties contractantes peuvent participer à toutes les étapes













Liste des thèmes (LOT)

(Etape 1)

Appel à thèmes: tous les 2 ans

PCs et ORPVs

Soumeetent les thèmes

Pour soumettre les

thèmes de NIMP

CN

Examine les thèmes soumis Recommande les priorités et la soumet à la CMP **CMP**

Examine, modifie et adopte la liste de thèmes (LOT) pour les normes CIPV

✓ Projet de spécification

✓ Revue de literature

✓ Justification

CN et CMP examinent la LOT chaque année









CN

Désigne un délégué principal et des assistants pour chaque thème

Examine le projet de spécification

Approuve le projet de spécification pour la période de consultation

Rédaction des normes (Etape 2)

Secrétariat CIPV

Rend le projet de spécification accessible au public

Sollicite des commentaires via <u>Online Comment System</u> (OCS) <u>90 jours</u> Commentaires reçus: les compile → met à la disposition du public → soumet au délégué et au CN pour examen



CN

Révise et approuve la spécification

*subjects do not need specifications

Secrétariat CIPV

Rend la spécification accessible au public

2024 IPPC REGIONAL WORKSHOP









Secrétariat CIPV

Lance un appel à experts – Nominations de membres de groupes de travail électroniques ou de groupes techniques issus d'ONPV et d'ORPV

Rédaction des normes (Etape 2)

Groupe de Rédaction (EDG) (EWG or TP)

Rédige ou révise le projet de NIMP conformément à la spécification

Préparation du Projet de norme

CN

Examine le projet de NIMP lors des réunions (pour PD ou PT, par voie électronique)

Décide:

- d'approuver la NIMP pour consultation
- pour le retourner au Steward ou EDG ou
- pour le mettre en attente









Secrétariat CIPV

Consultation et examen (Etape 3)

Projet de NIMP approuvé par le CN pour la 1ère consultation → rendu public Sollicite des commentaires via le système de commentaires en ligne (OCS) Compile les commentaires et les rend accessibles au public → les soumet au Steward pour examen



Examine et prépare les réponses aux commentaires + révise le projet de NIMP → le soumet au Secrétariat de la CIPV

Première consultation - 90 jours

CN-7



Enregistre les réponses aux questions majeures dans le rapport de la réunion du CN-7

Approuve le projet de NIMP pour la 2eme consultation

Secrétariat CIPV

Projet de NIMP approuvé par le CN pour la 2e consultation → rendu public









Secrétariat CIPV

Sollicite des commentaires via le système de commentaires en ligne (OCS)

Consultation et examen

(Etape 3)

Compile les commentaires et les rend accessibles au public → les soumet à Steward pour examen

Steward

Examine et prépare les réponses aux commentaires + révise le projet de NIMP → le soumet au Secrétariat de la CIPV

Seconde consultation – 90 jours

CN

Examine : commentaires + réponses des responsables aux commentaires + projet de NIMP

Fournit un résumé des principales questions discutées dans le cadre du rapport de la réunion du CN

Recommande le projet de NIMP au CMP pour adoption







Adopting et publication

(Etape 4)

CN

recommande le projet de NIMP à la CMP pour adoption Projet de NIMP publié sur la page Web de la session de CMP

Si la PC ne soutient pas l'adoption du projet de NIMP → OBJECTION (jusqu'à 3 semaines avant la session de la CMP)



Pour soumettre une objection

✓ Justification Technique

√ Suggestions d'amélioration

S'il n'y a pas d'objection, la CMP adopte les NIMP sans discussion









Adoption et publication

(Etape 4)

Publication d'une NIMP



Les NIMPs, TP ou PD adoptés sont mis en ligne sur le site de la CIPV (www.ippc.int)

Les PC et les ORPV peuvent former un Groupe de révision linguistique (LRG) ->

propose des ajustements *

aux traductions des NIMP adoptées

* Ces ajustements seront notés lors de la prochaine session de la CMP







Processus d'établissement des normes de la CIPV

···



··· **>** :











Liste des thèmes

(Etape 1)

Rédaction

(Etape 2)

Consultation et examen

(Etape 3)

Adopting et publication

(Etape 4)







Principales étapes et calendrier du	processus d'établissement des normes de la CIPV

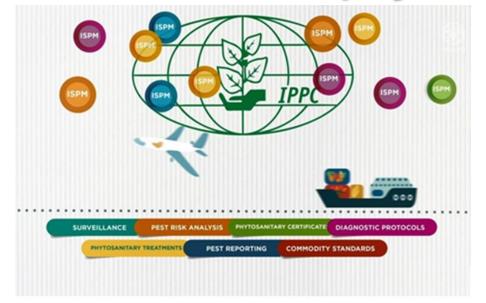
Soumettre des thèmes	Appel à sujets (tous les 2 ans) *CN and CMP	Prochain appel en 2025 : mai à août
Soumettre des traitements phytosanitaires	Appel ouvert	Appel en cours (via PPI)
Nominations du CN	1 fois par an	Sessions de la CMP - Lettre de nominations
Nominations des Experts	Toute l'année	Appels à candidature pour: EWGs, Panels Techniques, Groupes de rédaction des DP (auteurs)
Réunions du CN	3 fois par an	CN mai, CN-7 (mai) et CN novembre
Période de consultation pour les projets de spécifications et de NIMP (via OCS)	1 fois par an (90 jours)*	01 juillet – 30 septembre
	*Pour les projets de PDs: 2 fois par an	*Pour les projets de PD : 30 janvier – 3 mai
Période de consultation pour les recommandations de la CMP (via OCS)	1 fois par an (90 jours)	01 juillet – 30 septembre
Consultation des Expert sur les projets de PDs	Toute l'année (au moins 30 jours)	(via IPP)
Période de notification des PD (processus d'adoption des projets de PD) (via PPI)	2 fois par an (45 jours)	01 juillet – 15 août 05 janvier – 20 février
Adontion des NIMPs	1 fois par an	Sessions de la CMP







VIDEO: Procédure d'établissement de normes : Normes internationales sur les mesures phytosanitaires (NIMP)



https://www.youtube.com/watch?v=W8zciLFG--8





MERCI

IPPC Secretariat

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

ippc@fao.org | www.ippc.int